



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 21 février 2019

n° 028-19 C

Objet : RD - Approbation du règlement de l'eau potable

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 60

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	
Chambéry	
Cognin	Julien Donzel
Curienne	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Muriel Jeandet - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Alexandra Turnar
Doucy-en-Bauges	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Emmanuelle Andrevon

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Marie-José Dussauge à Sylvie Koska - de Jean-Pierre Fressoz à Annick Bonniez - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Delphine Julien à Patrick Roulet - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Benoît Cerino - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Walter Sartori à Driss Bourida

- conseillers excusés : 12

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Maryse Fabre - Philippe Gamen - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Mustapha Hamadi - Luc Meunier - Marie Perrier - Benoit Perrotton

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 21 février 2019

délibération n° 028-19 C

objet **RD - Approbation du règlement de l'eau potable**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, précise que le règlement de l'eau potable a fait l'objet d'une refonte pour les raisons ci-dessous exposées :

- la fusion de Chambéry métropole et de la Communauté de communes du Cœur des Bauges, rendant nécessaire l'unification des règlements de ces deux collectivités,
- les évolutions législatives et réglementaires :
 - o mise en œuvre de la médiation de l'eau (article 60),
 - o mise en place de dégrèvements pour certaines fuites d'eau (article 21),
 - o compléments apportés pour réaffirmer la limite du domaine public / privé (chapitre V),
- des simplifications et des mises à jour :
 - o simplification rédactionnelle,
 - o suppression des éléments techniques, limitation des redondances,
 - o mise à jour des termes utilisés pour être davantage intelligibles par les usagers,
 - o modification de l'ordre des articles pour une meilleure logique dans la lecture,
 - o mise en cohérence avec l'évolution des procédures techniques,
- l'amélioration de la performance du service et renforcement des moyens d'actions du service en cas de :
 - o coupure d'eau (articles 9, 10 et 19),
 - o défaut d'abonnement (article 10),
 - o pénalité (articles 22 et 59).
- la réponse aux nouveaux usages et besoins des usagers.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu l'avis du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement du 22 janvier 2019,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 29 janvier 2019,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le règlement de l'eau potable.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 028-19 C

Objet de l'acte : RD - Approbation du règlement de l'eau potable

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement

Date de l'acte : 21 février 2019

Annexe : règlement eau;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21816H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21816H1

Date de transmission en Préfecture : 22 février 2019

Date de réception en Préfecture : 22 février 2019